

**DECISION DG n° 2018-58**

**portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 3 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Il est inséré un troisième tiret ainsi rédigé :

«- Madame VOISIN (Séverine) est nommée cheffe du pôle digital, média et veille ;»

**Article 2** : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 12 mars 2018 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Dr Dominique ~~MARTIN~~ **Fait le**

**12 MARS 2018**

Directeur général